

<p>Association Anne de la Girouardière</p> <p>02. 41. 89. 12. 20</p>	<p>PROTOCOLE ACCUEIL DES FAMILLES</p>	<p><u>Référence</u></p> <p>PAS 8 – E/FV/FAM – 2019 07</p>
--	--	--





Objectif: Maintenir la place de la famille et des amis auprès des résidents tout en respectant l'organisation générale de l'établissement et la sécurité des résidents.

1. Les possibilités offertes aux familles et proches




Les établissements sont ouverts aux familles et amis à tout moment de la journée, sous réserve de l'accord du résident.

⇒ **Salons**

Afin d'offrir plus d'intimité, l'Association Anne de la Girouardière met à disposition des familles des salons et salles à manger dans lesquels peuvent s'organiser diverses manifestations :

-  UPA : Salon Anne de la Girouardière – 3^{ème} étage
-  UPA : Salon Anne Langlais – 2^{ème} étage
-  UPHA : Salon René Bérault – rez-de-chaussée
-  FV/FAM : Salon des familles – rez-de-chaussée

Il est en effet possible dans ces salons, et dans la limite des places disponibles :

-  **D'apporter un repas à partager** avec le résident,
-  **De commander le repas du jour auprès de l'agent d'accueil, par mail ou par téléphone.** Par souci d'organisation, ce repas devra être commandé **48H avant** et sera facturé 8 € (tarif au 1^{er} juin 2017). Ce tarif sera révisé annuellement. Le paiement sera effectué à réception de facture.
-  **D'organiser un évènement exceptionnel** : Une mise en relation directe avec le gérant de cuisine sera alors proposée pour confectionner le repas choisi. Les tarifs seront directement négociés entre l'organisme de restauration et la famille. L'organisme de restauration informera l'Association des propositions tarifaires contractualisées. Une facturation complémentaire de mise à disposition de la salle et si besoin de personnel sera négociée avec la direction, par l'intermédiaire du chef de service Hôtellerie.

⇒ **Salles de restaurant**

Actuellement, les salles de restaurant sont réservées aux seuls résidents.

⇒ **Tisaneries**

L'Association met également à disposition, des familles et amis, des tisaneries. Ces tisaneries sont équipées d'un four à micro-ondes et d'une plaque à induction permettant ainsi aux visiteurs de réchauffer un repas ou un goûter.

⇒ Parc de la Girouardière

Un parc situé à l'arrière des bâtiments est également à la disposition des familles. Sur simple demande auprès d'un professionnel, des médaillons sont à la disposition des familles pour assurer la sécurité du résident. Le parc est accessible par l'ascenseur de la Salle Arc en Ciel.

⇒ Place de parking

Quelques places de parking sont mises à disposition des visiteurs au sein de la Girouardière. Il convient de sonner au portail du 5 rue de la Girouardière, afin qu'un professionnel actionne l'ouverture à distance. L'entrée avec son véhicule au sein du site de la Girouardière nécessite le respect strict des règles suivantes :

- ⇒ Il est demandé de respecter les emplacements indiqués au sol,
- ⇒ Il est demandé de rouler doucement,
- ⇒ **Il est demandé aux visiteurs d'attendre la fermeture du portail lors de votre entrée ET de votre sortie de la Girouardière, et ceci afin d'éviter des sorties intempestives de résidents.**

⇒ Equipements autres

Sur simple demande, un accès internet peut vous être proposé dans chaque chambre. Des espaces communs vous proposent une connexion gratuite à internet via un réseau wifi public. Le code d'accès est affiché en permanence à l'administration

Une projection vidéo dans 2 salles équipées d'écran est également possible sur simple demande.

2. **Consignes de sécurité à l'égard de la collectivité et des autres résidents**

Sécurité incendie

L'emploi de bougies est déconseillé. Toutefois, en cas d'utilisation (repas anniversaire par exemple), il conviendra d'avertir un professionnel avant d'allumer.

Sécurité alimentaire

Compte tenu des directives strictes de la DDPP (direction départementale de la protection des personnes), aucun repas, ni gouter ne pourra être confectionné à l'extérieur de la structure et apporté **pour partage aux résidents.**

Sécurité des résidents

Compte tenu des pathologies de chaque résident accueilli au sein des établissements EHPAD, FV et FAM, il est **STRICTEMENT INTERDIT, de donner sans avis d'un professionnel tout aliment ou boisson, à un résident.**

VISA			
Fonction	Nom	Date	Signature
Directrice	Mme Girault	22 juillet 2019	
Président CVS EHPAD		22 juillet 2019	
Président CVS FV		22 juillet 2019	
Président CVS FAM		22 juillet 2019	
Assistante de direction	Mme Schneider	22 juillet 2019	
Chef de service EHPAD	Mme Cottin-Fourny	22 juillet 2019	
Chef de service FAM	Mme Ferry-Tia	22 juillet 2019	
Chef de service FV	M. Cadau	22 juillet 2019	
Chef de service hôtellerie	M. Guiavarch	22 juillet 2019	
Gouvernante	Mme Rabouan	22 juillet 2019	
Maîtresse de maison	Mme Lemieux	22 juillet 2019	
DIFFUSION			
Tous les professionnels	REUNION DE SERVICE + CLASSEURS PAS		

